



Séance du 14 décembre 2016 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance et de la séance d'assermentation
3. Demandes d'autorisations générales pour la législature 2016-2021
4. Indemnités versées aux membres de la Municipalité et du Conseil général
5. Budget 2017
6. Plafond d'endettement 2016-2021
7. Augmentation des frais d'étude nécessaire à la mise à l'enquête publique de la nouvelle école
8. Augmentation des coûts de location des bâtiments modulaires provisoires pour l'école
9. Elections et démissions
10. Informations de la Municipalité
11. Informations du bureau du Conseil
12. Propositions individuelles
13. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 69 personnes
Présents : 58 personnes

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance et de la séance d'assermentation

Le projet du procès-verbal de la dernière assemblée, soit du 8 juin, est accepté avec 1 abstention. Le projet du procès-verbal de la séance d'assermentation, du 12 avril, est accepté avec 2 abstentions.

3. Demandes d'autorisations générales pour la législature 2016-2021

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Philippe Gaillard. Les autorisations demandées ne présentent aucun changement par rapport à la législature précédente. Le préavis n° 04/2016 est accepté avec 1 abstention.

4. Indemnités versées aux membres de la Municipalité et du Conseil général

Mme Christiane Bally lit le rapport de la commission des finances. Les indemnités restent inchangées par rapport à la précédente législature, le préavis n° 05/2016 est accepté à l'unanimité.

5. Budget 2017

M. Bernhard Büchler présente le budget.

Charges : La péréquation et la facture sociale représentent Frs 562'400.-, soit 23.1 points d'impôts. L'école Frs 489'900.-, 20 points. Une augmentation des charges de Frs 262'900.- est à constater dans le compte « domaines et bâtiments », due à la location et à l'amortissement des modulaires.

Les plus importantes augmentations de charges sont aussi dues à la hausse des frais des autorités. Les nombreuses heures consacrées à la transformation de la grande salle en sont la principale raison. En plus de l'augmentation des charges salariales, la participation de la perte d'exploitation de Malley et une éventuelle participation à une bibliothèque intercommunale, augmentent également nos charges.

Marge d'autofinancement : Il s'agit des recettes moins les dépenses avant dotations et réserves. Le budget 2016 prévoyait un excédent d'exploitation négatif de Frs 134'800.-. Le résultat se détériore pour atteindre Frs 371'700.-. L'augmentation des amortissements est due aux modulaires.

Recettes fiscales : Une prévision est établie à Frs 1'725'000.-, soit une augmentation de Frs 14'200.-. La valeur du point d'impôt communal est estimée à Frs 23'630.-, soit Frs 27.80 par habitant.

Péréquation : En 2016, notre commune avait dû s'acquitter d'un gros rattrapage de Frs 185'000.-. En 2017, le rattrapage projeté sera moins élevé. Un montant de Frs 127'000.- est budgété.

Sécurité sociale : Ses charges augmentent et représentent 20% de l'ensemble des charges. Cependant, grâce à de gros rattrapages payés en 2016, qui ne sont pas budgétés pour 2017, une diminution de Frs 29'000.- est à noter par rapport à l'année précédente. La part de notre commune à la facture sociale du canton se monte à Frs 445'000.-. Les factures de l'ARASPE et de l'EFAJE vont augmenter de Frs 36'000.-.

Travaux : Les frais d'entretien des routes sont prévus à la baisse de Frs 8'200.-. L'entretien des chemins forestiers, à hauteur de Frs 18'000.-, est abandonné pour l'instant, au vu de l'état de nos finances.

Services industriels : Notre réservoir d'eau et les captages des sources ont un grand déficit d'entretien, d'où un montant de Frs 125'000.- pour l'entretien du réseau d'eau.

A noter encore que la plus grande partie des charges va au canton et associations de communes à hauteur de 52%. Suivent l'achat d'eau, entretien des bâtiments et routes, évacuation des ordures avec 28% des charges. Autorités et personnel 14%, aides et subventions 4% et intérêts 2%.

Conclusion : Avec un total des charges se montant à **Frs 3'613'500.-**, et des produits à **Frs 2'880'300.-**, il en résulte un déficit de **Frs 733'200.-**, ainsi qu'un autofinancement négatif de **Frs 371'700.-** prévus au budget 2017.

M. Marc Tille demande où se trouve la compression de ce budget tel que présenté ? M. Mooser répond que durant les 2 prochaines années nous devons rembourser la location des modulaires, contrairement à ce qui avait été prévu, à savoir sur 30 ans. Les marges d'économie sont très faibles. Le poste de la greffe municipale a été augmenté à 75% au lieu de 42%, ce qui était absolument nécessaire. M. Chappuis informe que des mesures d'économies sont entreprises, dont l'octroi de

rabais de 25% sur la location des modulaires pour 2017. Il ajoute que le transporteur de la voirie a changé et que le contrat avec l'entreprise Securitas a été supprimé. Au vu des inconnues que la commune ne maîtrise pas (social, fiscalité), les recettes minimales ont été projetées.

Mme Rost demande comment ces diminutions de salaires seront mises en pratique ? M. Chappuis informe que la municipalité a décidé de mettre fin au contrat Securitas. Certains cahiers des charges ont été modifiés.

M. Mooser précise que Securitas avait un contrat pour surveiller uniquement les bureaux communaux et non pas la population. Dorénavant, toutes les données informatiques de la commune sont sauvegardées sur l'espace « Cloud ». Ainsi, la surveillance des bureaux communaux par Securitas n'a plus lieu d'être. M. Agassis ajoute que le contrat Securitas est terminé et que l'entreprise doit rendre les clés des bureaux en janvier 2017.

M. Tille demande à quoi correspond le montant de Frs 10'000.- budgété au poste « police » ? M. Agassis répond qu'il s'agit en partie du salaire de la personne qui établit les amendes d'ordre. M. Mooser précise que le budget a été bouclé avant que le contrat Securitas ne soit dénoncé. Les Frs 10'000.- de charges sont à déduire du budget.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Gaillard. Le budget 2017 est accepté avec 1 abstention.

6. Plafond d'endettement 2016-2021

M. Büchler explique qu'au début de chaque législature, les communes déterminent un plafond d'endettement, selon l'article 143 alinéa 1 de la loi sur les communes.

Pour rappel, le plafond d'endettement actuel, voté en 2015, se monte à Frs 8'000'000.-.

Le plafond d'endettement comprend les dettes actuelles, ainsi que les investissements prévus durant la législature. A savoir la construction de la grande salle et le collège (Frs 6'330'000.-), la réfection des routes (Frs 300'000.-), et l'engagement auprès de l'ASICE (Frs 1'750'000.-).

La commune a un projet de vendre son terrain industriel, à hauteur de Frs 2'000'000.-. Dès 2018, une augmentation de 5 points d'impôts sera nécessaire. Le calcul du plafond d'endettement 2017-2021, après cette vente et l'augmentation de 5 points d'impôt, est de Frs 12'000'000.-.

Le plafond de cautionnement correspond au 50% du plafond d'endettement, soit Frs 6'000'000.-. Les revenus courants se montent à Frs 2'725'000.-. Par rapport à ce dernier chiffre, le plafond d'endettement représente alors 440%. La dette par habitant, au nombre de 850, se monte à Frs 14'118.-.

M. Mooser précise que le conseil général est le seul à pouvoir accepter ce plafond d'endettement.

M. Urs Lauper tient à préciser que le montant de Frs 1'750'000.-, correspondant à l'engagement auprès de l'ASICE, est une dette virtuelle. Car l'ASICE ne va pas faire faillite.

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Christiane Bally. Le préavis n° 06/2016, concernant le plafond d'endettement 2016-2021 d'un montant de Frs 12'000'000.-, et du plafond de cautionnement de Fr. 6'000'000.-, est accepté avec 4 abstentions

7. Augmentation des frais d'étude nécessaire à la mise à l'enquête publique de la nouvelle école

M. Mooser précise que 2 factures supplémentaires d'honoraires ont été reçues, l'une concernant le géomètre et l'autre l'ingénieur civil.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Gaillard. Le préavis n° 07/2016, autorisant une augmentation de Frs 55'000.- sur le crédit de Frs 200'000.-, déjà accordé en 2015 (préavis n° 01/2015), est accepté avec 5 abstentions.

8. Augmentation des coûts de location des bâtiments modulaires provisoires pour l'école

M. Mooser informe que le premier crédit concernait une durée d'une année. Des retards sur les travaux ont engendré la location des modulaires d'une année supplémentaire. Des négociations

auront lieu vendredi afin de diminuer de Frs 25'000.- la facture de location. M. Chappuis espère rendre les modulaires au 30.06.17 au lieu de fin juillet. 1 mois de location serait alors économisé.

M. Tille demande si les votes lors du conseil de septembre 2015 sont annulés ? M. Ottonin répond que selon la conclusion du préavis, nous votons une augmentation de crédit de Frs 55'000.-. Le crédit initial de Frs 6'200'000.- voté en 2015 n'est pas remis en cause. M. Andreas Imhof demande si la municipalité est certaine que l'école sera terminée en juin ? M. Mooser donnera de plus amples informations au point 10. Mme Riwar demande s'il est nécessaire de continuer avec ces modulaires onéreux ? Mme Ney répond que pour les 6 mois restants, il n'est pas possible que les élèves se déplacent dans d'autres classes.

Avant de prendre part au vote, M. Ottonin précise que dans la conclusion du préavis, il y a une erreur de rédaction, mais qui ne change rien sur le fond de la décision à prendre. Il faut supprimer « d'accorder à la municipalité **les crédits suivants** ».

Le rapport de la commission des finances est lu par Mme Bally. Le préavis n° 08/2016, autorisant une diminution de Frs 85'000.- au crédit initial de Frs 6'200'000.- (déjà adopté par préavis n° 04/2015) et une augmentation de Frs 140'000.- au crédit initial de Frs 450'000.- (déjà adopté par préavis n° 01/2015), est accepté avec 7 abstentions.

9. Elections et démissions

9.1 Election d'un scrutateur suppléant

M. Denis Pidoux

9.2 Election de deux membres à la commission de gestion

M. Daniel Cochand
M. Marc Tille

9.3 Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts et de taxes

Mme Marie-Claude Nusslé
Suppléant - place vacante. Toute personne intéressée peut s'adresser à M. Ottonin

9.4 Elections de deux délégués à l'ASICE

Mme Karen Brunisso
M. Marc Tille

10. Informations de la Municipalité

M. Markus Mooser

Travaux grand salle : Une commission de construction composée de 8 personnes, dont une du conseil général (M. Marmillod) et deux anciens membres (MM. Jeannin et Schmalz), étudie les options techniques, les besoins des utilisateurs, le choix des matériaux et les litiges. Le bureau IEC (Institut pour l'Économie de la Construction) assiste le maître d'ouvrage. Il contrôle les soumissions, les délais et les coûts. L'avancement du projet est le suivant : mise hors d'eau fin 2016, information à la population 15.03.17, mise en service 21.08.17 (rentrée scolaire 2017). Le coût total se chiffre à Frs 6'115'000.-.

L'arrêt du chantier a été nécessaire car il n'y avait pas de plan d'exécution, ni de direction des travaux. La charpente a été remplacée car son dimensionnement correspondait à l'année de construction, ce qui n'est plus aux normes actuelles. Différents changements sont à noter : les tables et les chaises ne seront plus rangées dans le corridor, mais dans un local jouxtant la grande salle. Nous ne disposerons pas d'un ascenseur, mais d'une rampe pour handicapés. Les couleurs extérieures seront jaune pour les stores et gris pour les façades.

LATC : La motion Marmillod demandait la révision du PGA. Une séance est prévue le 19.12.16 avec le département des travaux publics, afin de réviser le bilan des réserves de zones à bâtir. Il reste 13 parcelles avec un potentiel constructible. 2 permis sont en suspens. 2 possibilités s'offrent à notre commune. Premièrement la mise en zone d'équipement collectif (2 parcelles communales). Deuxièmement, la mise en zone d'affectation différée, ce qui engendrerait un blocage durant 15 ans.

M. Tille demande qui est le mandataire concernant la grande salle. M. Mooser répond que le choix devait se faire entre les sociétés Aba ou Courdesse & Associés. C'est cette dernière qui a été choisie, au vu de l'expérience de M. Régis Courdesse dans le milieu politique.

M. Laurent Chappuis

Déchets : Rappel de la localisation des Ecopoints et de la déchetterie. Une étude est en cours concernant la déchetterie. Deux demandes ont été transmises à Valorsa et Metabader, ainsi qu'une autre à la déchetterie de Cugy, qui est sous-utilisée.

Nous avons une diminution de 20% des tonnages depuis le 01.01.2015. 1,5% des sacs ne sont pas conformes, ce qui est plus bas que la moyenne cantonale. Les transporteurs se nomment dorénavant Transvoirie (ex-Faucherre) et Metabader. Nos déchets partent à Cossonay-Gare et sont gérés par Valorsa. Une demande a été faite à Gedrel, qui mène ses déchets directement à l'usine Tridel à Lausanne. Les communes de Cugy, Morrens et Froideville y sont rattachées. Une négociation est en cours pour sortir du périmètre Valorsa, ce qui nous permettrait de faire des économies.

Bâtiments/terrains communaux : la commune est propriétaire de 5 appartements communaux, ce qui génère un revenu locatif de Frs 90'000.- par année. Une nouvelle gérance reprend la gestion dès le 01.01.17.

La parcelle communale n° 134 d'une surface de 11'000 m² en zone industrielle, se situant après le garage Marclay, est en vente. 5 offres écrites sont parvenues, d'un montant allant de Frs 200 à Frs 300.- le mètre carré. Cette parcelle est dévolue uniquement à des activités artisanales ou industrielles, mais pas pour des logements. Une tractation est en cours avec le canton pour l'accessibilité par la route cantonale. M. Mooser précise que l'accès le plus simple serait par le centre du village (rte de la Sibérie), mais la municipalité doit s'entretenir avec le service concerné de l'Etat. Un versement d'acompte sera demandé (entre Frs 200'000 et Frs 500'000.-) lors de la commande à l'entreprise qui signera le contrat d'achat. Le conseil général sera informé avant que la vente ne se fasse.

M. Bise demande s'il y a de fortes probabilités que l'acheteur conditionne de manière suspensive son achat à l'octroi d'un permis de construire. Dès lors, l'acompte ne serait pas libéré. M. Mooser répond que la vente se fera par le biais d'actes notariés et qu'il existe un risque. Ces détails n'ont pas encore été étudiés.

M. Jean-Luc Agassis

Eclairages : En cas de panne d'un lampadaire, merci d'informer rapidement le bureau communal ou directement M. Agassis. L'entreprise Duvoisin et Groux vient dans les 48 heures. M. Agassis informe que la Romande Energie dispose de relais dispersés dans le canton, lesquels définissent les heures d'allumage et d'extinction des lampadaires.

Sécurité : Les arbres en bordure des glissières de la route du Moulin d'Assens ont été abattus. En cas de routes glissantes, la question de la dangerosité a été posée au Canton. Ce dernier veut venir examiner les lieux le 20.12.16.

Au vu du nombre important d'élèves à la rentrée 2017, la question se pose quant à un abaissement de la vitesse à 30 km/h à la rue du Village. Un examen de la situation sera effectué au printemps 2017, avec la pose de relais au sol.

Un poste mobile de la gendarmerie sera présent à Bretigny les 22 décembre et 26 janvier, matins, à disposition de la population.

Le concept police-population sera réactivé. Une séance d'information aura lieu courant février, dans cette salle, date à confirmer.

M. Jean-Daniel Cochard

Eau potable : La commune dispose d'un réservoir qui se situe au Bois d'Archan, sur la commune de Bottens. 7 captages alimentent le réservoir. En date du 08.11.13, des analyses défavorables de l'eau ont été signalées, mettant fin à l'utilisation de nos sources. Ces dernières ont dû être détournées dans un ruisseau, ce qui est toujours le cas actuellement. Nous sommes dorénavant alimentés par la Ville de Lausanne.

Plusieurs travaux sont à effectuer, dont le changement et nettoyage des couvercles des captages, amélioration de la ventilation, réparation des portes, remplacement vanne incendie, réfection parois ancien réservoir. Le nettoyage et le remplacement de certaines conduites, dû à la déformation de tuyaux. De plus, la pose de clôtures sur les zones de captage est nécessaire. Une convention signée doit être établie avec les propriétaires de terrains.

Réservoir : En complément à notre réservoir, le prix d'achat de l'eau à la Ville de Lausanne est passé de Frs 28'000.- en 2013 à Frs 78'000.- en 2014 puis à Frs 105'000.- en 2015. En 2015, Un manquement au niveau du contrôle du réservoir en est la cause, car un flotteur était bloqué et ne régulait plus l'eau en surplus. Celle-ci se déversait alors dans le ruisseau. De ce fait en 2015, la commune a acheté 87'000 m³, vendu 46'000 m³, ce qui a engendré une perte de 41'000 m³.

Le but de la nouvelle municipalité était de remettre en route notre réservoir. Le Canton n'ayant pas eu de réponse depuis son courrier d'analyses de 2013, il exige d'effectuer tous les travaux nécessaires. Pour effectuer ces travaux, des analyses doivent être faites afin de savoir si les conduites fonctionnent. Le manque de pluie et le froid ne le permettent pas pour l'instant.

Un nouveau projet au niveau du Canton est en cours afin de regrouper les communes de Froideville, Montheron, Cugy, Morrens et Bretigny. Ce projet supprimerait notre réservoir. Nous serions dès lors alimentés directement par Lausanne. Notre réservoir deviendrait une station de pompage. Une dernière solution serait que la ville de Lausanne reprenne le réseau complet jusqu'à nos compteurs. De plus amples informations seront données lors des prochains conseils.

Relevé des compteurs : Il y a beaucoup de pertes d'eau, environ 43%, alors que nous devrions nous situer à 15%-20% maximum. Beaucoup de pertes se situent chez des privés. Pour l'année 2017, une visite de la commune chez chaque propriétaire est prévue afin de connaître l'année, la marque, le diamètre des compteurs et l'emplacement des vannes de fermeture. Ces personnes de la commune seront munies d'un détecteur de fuite. Un projet de règlement communal sur la distribution de l'eau est prévu d'être présenté au prochain conseil. Il est actuellement déposé au SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires).

Eaux usées : La Step se situe au bas de la Route du Moulin.

Dans le village, des travaux ont dû être effectués pour un montant de Frs 28'000.-, à la suite du changement de 2 pompes de relevage et tableau de commande à 2 stations de pompage.

Forêts : Aucune subvention n'a été reçue de la part du Canton concernant un chemin du Talent, qui devait être refait. De ce fait, aucun travail n'a été effectué.

Routes : Beaucoup de travaux sont à exécuter.

Mme Rost demande si le tarif de l'eau va augmenter. M. Cochard répond par la négative. M. Tille demande s'il y a possibilité que la taxe soit avancée ? M. Büchler informe que les factures partent lorsque la consommation d'eau est connue. Un décalage ne changerait rien.

Par contre, M. Mooser précise qu'un gain à réaliser serait sur les nombreuses fuites chez les privés, et celles sur les bornes hydrantes.

Mme Seema Ney

Ecoles : Cugy compte 1'042 élèves, dont 104 de Bretigny, la rentrée 2016 s'est bien déroulée. Nous avons 3 classes se situant dans les modulaires, lesquels comptent également une cantine, fréquentée par 27 élèves. 3 bus scolaires prennent en charge les enfants, plus 1 pour les enfants de Bretigny se rendant à l'UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) de Froideville.

La nouvelle UAPE pourra accueillir 36 enfants dès la rentrée scolaire 2017. Possibilité de s'inscrire.

A la suite de la démission de M. Roger Ammann, un nouveau membre est recherché au conseil d'établissement pour représenter la société civile. Cette fonction comporte 4 séances par année. Merci aux personnes intéressées de s'adresser à Mme Ney.

Affaires sociales : La sortie des aînés aura lieu le 06.09.17.

11 enfants de Bretigny ont bénéficié des activités offertes par le passeport vacances. 3 activités ont été proposées dans notre commune. Recherches de nouvelles activités pour 2017.

Le service d'aide à la famille recherche des bénévoles en tant que coordinateur/trice et conducteur/trice. Le kilomètre est payé Fr 1.-. La Ludobib est également en quête de bénévoles.

Mme Melchiade Jeannin s'inquiète du problème des transports scolaires lors de chaque rentrée. Elle demande si la compétence déléguée à la direction des Ecoles ne pourrait pas être rapatriée à la commune ? Mme Ney répond que l'organisation des transports est discutée au sein du comité directeur de l'ASICE. Une collaboration étroite avec la direction de l'établissement scolaire, afin de planifier ces transports au mieux, est souhaitée.

M. Markus Mooser remercie les membres du conseil général, le bureau du conseil, les différentes commissions, les employés communaux et les municipaux pour leur précieux travail.

11. Informations du bureau du conseil

M. Ottonin informe que la prochaine séance du conseil aura lieu le JEUDI 15 juin 2017 à 20h15 dans cette même salle. Le règlement du conseil général et le règlement sur la distribution de l'eau seront à l'ordre du jour.

Trois membres de commission sont à désigner concernant le règlement sur la distribution de l'eau, malgré qu'il soit déjà en mains de l'Etat. Merci aux personnes intéressées de s'adresser à M. Ottonin ou à M. Cochard.

12. Propositions individuelles

M. Ottonin lit le courrier de M. Eric Geiger dans le cadre de l'octroi d'un crédit de Frs 50'000.- accordé au GEL (groupe d'éducation canine) en 2014 par le conseil général. En date du 21 novembre 2016, le crédit a été remboursé, annulant ainsi le cautionnement s'y rapportant.

13. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 23h05

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Racine